

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 3 (1915)  
**Heft:** 15

**Artikel:** Les origines de la société de bible du canton de Vaud et son fondateur  
**Autor:** Vuilleumier, Henri  
**Kapitel:** 9: Accueil l'ait à la révison de 1822. Approbation et critique  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-379957>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

plaire à belle reliure de la version par eux amendée, et qu'au nombre des hommes de bonne volonté qui se chargèrent de la correction des épreuves on voit figurer le professeur Ch. Monnard qui, ces années-là, travaillait à sa traduction libre des *Méditations religieuses* d'Henri Zschokke.

9. — ACCUEIL FAIT A LA REVISION DE 1822. APPROBATION ET CRITIQUE.

Il n'était pas superflu, sans doute, d'entrer dans quelques détails sur les origines de cette Revision biblique de 1822. L'histoire en est peu connue et c'est, en partie du moins, faute d'avoir tenu compte des circonstances où elle a vu le jour, qu'on a parfois porté sur elle un jugement peu équitable.

Ce n'est pas qu'elle n'ait rencontré à son apparition un accueil généralement favorable, soit dans le canton de Vaud soit au dehors, auprès d'Eglises et de Sociétés bibliques de langue française. Le Comité de Lausanne en reçut des témoignages non équivoques, entre autres des pasteurs du pays de Montbéliard et de ceux des Vallées vaudoises, de la Société biblique de Genève qui en fit une commande considérable, de celle de Paris qui déclarait dans un de ses Bulletins qu'en diverses contrées de la France on manifestait le désir de la posséder de préférence à d'autres traductions en langue française. Que si elle-même s'en tenait à Martin et à l'édition de Bâle, c'était, disait-elle dans son Rapport de 1825, pour rester strictement fidèle à l'engagement de ne distribuer que des versions « généralement admises dans les Eglises », tandis que l'édition imprimée à Lausanne, quel qu'en fût le mérite, n'avait « pas encore reçu la sanction de l'usage ». D'Angleterre, pareillement, parvint plus d'une marque d'approbation, et cela de la part d'ecclésiastiques anglicans d'une autorité reconnue, qui

avaient eu l'occasion de comparer la Revision avec les originaux. Au reste, une preuve en quelque sorte matérielle de la faveur avec laquelle elle se vit accueillie, c'est qu'au terme de six ans déjà l'édition de dix mille exemplaires n'était pas très loin d'être écoulee et que dans la chaire de beaucoup de nos temples elle supplanta l'Ostervald non révisé.

Cependant la voix de la critique s'est mêlée de bonne heure au concert des approbations. Plusieurs de ceux-là même qui n'hésitaient pas à voir dans la Revision de Lausanne et de Neuchâtel ce qu'on possédait pour le moment « de moins imparfait » comme version française de la Bible, trouvaient plus d'une réserve à articuler. Ils regrettaient que dans un désir, louable en soi, de « plus de clarté » on eût fait un usage trop large encore de cette paraphrase que l'on reprochait déjà au vieil Ostervald, et qu'on eût multiplié plutôt que diminué l'emploi des mots complémentaires imprimés en italique. A quoi les défenseurs de la Revision répondaient (1) que l'obscurité notoire de certains passages « semblait autoriser, toutefois avec discrétion, l'emploi de quelques mots explicatifs ». Exemple : dans le passage de l'épître aux Galates II, 19 : « Par la loi même je suis mort à la loi », n'était-ce pas rendre intelligible à tout lecteur la vraie pensée de l'apôtre que de dire, en intercalant deux mots en italique : « Par la loi *nouvelle* je suis mort à la loi *ancienne* » ? Peut-être avait-on raison de répliquer que c'était là faire office d'exégète plus encore que de traducteur. Reproche d'autant plus fondé que dans un certain nombre de cas les réviseurs avaient fait un pas de plus sur la pente glissante de la paraphrase en ajoutant au texte un *c'est-à-dire* ou un *cela voulait dire*. Ainsi, dans tel passage où le mot « prophétiser » est pris manifestement dans un sens qui s'éloigne de l'acception courante (et trop restreinte) de « prédire l'avenir », ils avaient cru bien faire en l'expli-

(1) XIII<sup>e</sup> Rapport, p. 25 suiv.

quant par un c'est-à-dire comme celui-ci : « Louer Dieu par des cantiques et parler de choses saintes ». Pareil *scilicet* avait pu leur paraître aussi inoffensif que nécessaire à la clarté de la traduction. Il n'en prêtait pas moins à discussion. Au surplus, comment concilier de tels « éclaircissements » avec la règle statuant que la Société de Bible, semblable en cela à toutes ses sœurs aînées et cadettes, « se bornait à distribuer des Bibles et des Nouveaux Testaments *sans note ni commentaire* » ?

Aussi est-ce sur ce point que les réviseurs de Lausanne avec leurs contrôleurs neuchâtelois eurent à essuyer les plus vifs reproches de la part de leurs amis de Londres. Le Rév. Steinkopff se fit l'organe de ces récriminations dans une lettre que Levade qualifie charitablement d'« un peu dure » (1). Il s'engagea à ce propos, entre ces deux hommes, une correspondance semi-officielle d'où il ressort que le Comité de la Société britannique avait déjà vu avec regret que les réviseurs suisses ne s'en fussent pas tenus à leur projet primitif, celui de réimprimer l'Ostervald de 1744 en n'y apportant que les changements les plus indispensables, et qu'ils eussent « dévié de l'original de manière à le dépouiller de ce qu'il avait conservé d'antique » en fait de style. Mais ce qui avait mis le comble au déplaisir des bibliocistes anglais, c'avait été de constater qu'on se fût émancipé à ce point du sacrosaint *sans note ni commentaire*, « règlement fondamental » que les Lausannois avaient pourtant érigé, eux aussi, en principe. Levade qui, on l'a vu, avait en effet essayé jadis de justifier ce mot d'ordre des Sociétés bibliques, fit de son mieux pour plaider les circonstances atténuantes. Ce plaidoyer fait le plus grand honneur à la noblesse de son caractère. Loin de se décharger de sa part de responsabilité en rejetant la faute — puisque faute il y avait — sur ses collaborateurs « plus instruits que lui », qui avaient cru pouvoir « interpréter un peu différemment »

(1) *Journal des opérations*, fol. 14 et suiv.

la lettre du règlement, il pria instamment le Comité de Londres de « faire retomber le tort sur lui seul et son manque de vigilance ». Il alla même jusqu'à offrir de restituer de sa bourse la part qui était revenue à la Société vaudoise du don de 750 livres sterling que la Société britannique avait alloué aux associations de la Suisse romande pour faciliter leur œuvre de revision ! En définitive, l'orage qui s'était amassé menaçant du côté de la Manche se dissipa à la suite d'un voyage que, malgré ses soixante-quatorze ans, Levade était allé faire à Londres en juillet 1824. On passa l'éponge sur l'infraction commise, mais il fut entendu *that the principle in question must, in future, be rigidly adhered to*. Le Comité de Lausanne veillerait à ce qu'il fût mieux respecté dans la nouvelle édition que faisait prévoir le prompt écoulement de la première.

Nous n'avons pas encore épuisé le cahier des griefs articulés contre la Revision de 1822. Plus sévères que d'autres, certains critiques reprochaient à ses auteurs d'avoir positivement altéré le sens d'un nombre plus ou moins grand de passages. Et ils n'étaient pas loin d'y flairer une arrière-pensée dogmatique. Cette accusation, on le comprend, devait toucher au vif des hommes qui pouvaient se rendre le témoignage de s'être acquittés de leur tâche au plus près de leur conscience de philologues et de chrétiens. Ils se firent un devoir de dresser une liste de tous les passages mis en cause. Après un sérieux examen il se trouva que, à part des omissions de mots qui n'altéraient pas le sens du texte, ou des mots qu'on avait négligé de mettre en italique, il restait, en ce qui concerne le Nouveau Testament spécialement visé par les critiques, tout au plus une demi-douzaine de passages où les reviseurs eussent en effet mieux fait de ne pas s'éloigner d'Ostervald. C'était le cas, entre autres, de 2 Cor. v, 17, où au lieu de dire : « Si quelqu'un *est* en Christ, il *est* une nouvelle créature », la Revision portait : « Si quelqu'un *veut être* en Christ, *qu'il soit* une nouvelle créature ». Le texte grec ne renferme pas de

verbe du tout. Force est donc, en tout cas, au traducteur de suppléer un verbe dans chacune des deux petites propositions dont l'énoncé se compose. Suppléer « veut être » dans la première n'était assurément pas de très bonne exégèse. Mais en mettant dans la seconde l'optatif « qu'il soit » au lieu de l'indicatif, les réviseurs n'avaient fait que suivre l'exemple de l'ancienne Bible de Genève, autrement dit de Théodore de Bèze ; mieux que cela, ils pouvaient en appeler à l'autorité d'un Calvin, dont l'orthodoxie ne saurait être raisonnablement révoquée en doute. Ce qui n'empêche pas que, dans le cas particulier, Ostervald et déjà avant lui Martin avaient bien fait de corriger et Calvin et Th. de Bèze, et que les traducteurs lausannois avaient eu tort d'en revenir à ceux-ci. Mais les patrons de la Revision étaient certainement de bonne foi quand ils affirmaient par la bouche de Levade qu'« aucune des observations essentielles qu'on avait faites contre cette version n'a pu donner lieu de penser qu'on eût l'intention, je ne dis pas d'attaquer, mais pas même d'ébranler aucun des dogmes fondamentaux de la foi chrétienne » (1).

Au reste, disons-le ici pour n'avoir pas à y revenir, dans la seconde édition de sa Revision le Comité de Lausanne a fait droit à toutes celles des critiques encourues par la première qui, après mûre réflexion, lui ont paru fondées. Cette nouvelle édition, dont les préparatifs avaient commencé dès 1828, mais à laquelle on ne travailla avec suite qu'à partir de 1831, a paru en 1836, également in-quarto. Dans l'intervalle, la Commission de revision s'était presque entièrement renouvelée par suite de départ ou de démission. Le professeur Leresche eut pour collaborateurs, d'abord le professeur d'exégèse César Dufournet, neveu par alliance de Levade, puis successivement les ministres César Chavannes-Renz, Paul Burnier, Antoine Curchod et le pasteur de Lausanne Philippe Bridel. Incontestablement supérieure à la

(1) XIII<sup>e</sup> Rapport, p. 25.

précédente, et cela de l'aveu même des détracteurs de celle-ci, l'édition de 1836 eut cependant à souffrir de n'être toujours qu'une revision d'une version biblique qui, elle-même, n'avait déjà été que la revision d'une revision. Elle avait d'ailleurs contre elle son format, déjà démodé à l'époque de sa publication. Mais par-dessus tout elle avait grand'peine à lutter contre les préventions qui pesaient dans toute une partie du public chrétien sur l'œuvre de la Société de Bible. Ces préventions devaient leur naissance à un mouvement d'opposition qui, parti de l'Écosse, s'était propagé dans le Pays de Vaud, avait gagné bientôt Genève et certains milieux protestants en France, grâce surtout à la tournure que les événements ecclésiastiques avaient pris chez nous à partir de l'année même où parut la première revision d'Ostervald.

Ceci nous ramène à l'histoire des critiques auxquelles non seulement l'œuvre spéciale de la revision biblique, mais l'activité de la Société de Bible en général finit par être en butte.

#### 10. — RÉPERCUSSION SUR LE CONTINENT

##### DES DISSIDENTS ENTRE LES SOCIÉTÉS BIBLIQUES DE LONDRES ET D'EDIMBOURG.

Vers la fin de l'année où s'était rétablie, entre les Comités de Londres et de Lausanne, la bonne harmonie, un instant compromise par l'affaire des « notes et commentaires », de nouveaux nuages commencèrent à assombrir l'horizon. Une crise beaucoup plus sérieuse menaçait de se produire, et cette fois ce n'était pas seulement dans les relations entre la grande société britannique et sa petite sœur du canton de Vaud, mais au sein même de la première, ce qui ne pouvait manquer de réagir sur les destinées de la seconde.